

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **11 avril 2024** à **18h30**

<i>N° délibération</i> D2024-04-15	<i>Date de convocation</i> 5 avril 2024	<i>Date d'affichage</i> 5 avril 2024
--	---	--

<i>Nombre de conseillers</i>				
<i>En exercice</i> 12	<i>Présents</i> 11	<i>Absente exc.</i> 1	<i>Absent</i>	<i>Votants</i> 12

Etaient présents

M. WOLLJUNG Serge	M. FALLITTO Giovanni	Mme KRÄWER Alice
M. MULLER Jean-Marie	M. GIRARD Guy	
Mme MARTIGNON Sonia	Mme CAISSUTTI Claudie	
M. POINSIGNON Gilles	Mme WAGNER Mirèse	
Mme LUBNAU Dominique	M. BOULANGE Philippe	

Était absente excusée

Mme PECYNA Carole	Pouvoir à Mme MARTIGNON Sonia
-------------------	-------------------------------

Objet : **Scolarisation des élèves de CM1/CM2 à l'école élémentaire « 1,2,3 soleil » de Pange**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le courrier du 20 février 2024 du Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Moselle (DSDEN) actant le retrait du 3^{ème} poste d'enseignement du groupe scolaire « L'Île aux oiseaux » de Silly-sur-Nied ;

VU la réunion du 13 mars 2024 avec le Maire, les membres du Conseil Municipal, les Directrices des établissements scolaires concernés, les représentants des parents d'élèves, le Maire de la commune de Pange ;

VU le Conseil d'Ecole du 18 mars 2024 approuvant la scolarisation des élèves de CM1/CM2 à l'école élémentaire « 1,2,3 soleil » de Pange ;

CONSIDERANT que la suppression d'un poste a conduit à réfléchir conjointement avec les services de l'Education Nationale, les Maires de la commune de Pange et de Silly-sur-Nied, les Directrices des écoles et les représentants des parents d'élèves à une nouvelle répartition des inscriptions scolaires.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé de scolariser les enfants des CM1/CM2 à l'école élémentaire « 1,2,3 soleil » de Pange à la rentrée de septembre 2024.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le transport des élèves de CM1/CM2 jusqu'à Pange s'effectuera en bus :

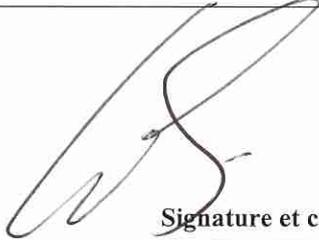
- ✓ départ place de la Fontaine à Silly-sur-Nied à 7h35 et arrivée à l'école élémentaire de Pange à 8h04.
- ✓ retour école élémentaire de Pange à 15h55 et arrivée place de la Fontaine à Silly-sur-Nied à 16h24.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE** de scolariser les enfants des CM1/CM2 à l'école élémentaire « 1,2,3 soleil » de Pange à la rentrée de septembre 2024.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention bipartite avec le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) de Pange.

Fait à Silly-sur-Nied, le 11 avril 2024

Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied



Signature et cachet